

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Avis d'audiences
  - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.8 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

#### Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ABI-YOUSSEF	HELWITTA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-01
ALPHANT	CAMILLE ALAIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-01
BÉLAIR	PAUL-ÉMILE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-29
BÉRUBÉ	BRIGITTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-01
BOUDRIAS	JENNY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-01
BROUSSEAU	VÉRONIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-10-27
CASTONGUAY	CYNTHIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-01
CHAMLI	MAYSSSENNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-02
CHARLAND	JEAN-FRANÇOIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-01
CHARLEBOIS	ANDRÉ	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2021-10-31
CHARTRAND	MICHEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-29
CHEBARO	CARLA	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-25
DAGHER	ALI	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-29
DALLONGEVILLE	STÉPHANE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-11-01
DEMERS BARON	ALEX	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-01
DESCHENES	JOANIE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2021-08-07
DESSUREAULT	GUYLAINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-01
DEVELEY	SÉBASTIEN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-29
DI NEZZA	SONIA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-11-04

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DI STASIO	GABRIEL	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-11-01
DICORATO	MICHELE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-10-26
DIOURI EL OULAM	MAMOUN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-10-30
DOLLEY	ANAÏS ÉMILIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-10-22
DORAIS	YVETTE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-10-31
DOUADI	ABDELHAMID	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-09-21
DROUIN	JACQUES	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-29
DROUIN	VICKY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-01
DUROCHER	MÉLODIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-10-27
DUVAL	LOUIS-SIMON	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-29
EL NAJJAR	MARC JAMIL	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-10-31
ELKAZAK	NADA	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-10-08
FAUCHER	CAROLE	LA CAPITALE SERVICES CONSEILS INC.	2021-11-04
FITZWILLIAM	JARED	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-11-01
FORGET	JOSÉE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2021-11-01
FORTIN	NICOLAS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-11-01
FOURNIER-CLOUTIER	JULIEN	SERVICES FINANCIERS ETERNA INC.	2021-11-01
FRÉCHETTE	ANNE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-11-02
FRIAS-NUNEZ	JASON	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-11-06
GAGNÉ	ROMAIN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-11-08
GAGNON	PAULINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-10-11
GAILLARD	ANTHONY	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-10-25
GÉLINAS	ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-05
GIRARDOT	OLIVIER	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-11-01
GOSELIN	LISE	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-11-01

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
HABR	ROLA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-11-01
HADDAD	PAULINE	GESTION FINANCIERE CAPE COVE INC.	2021-11-05
HAN	HAO	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-11-01
HARITOS	MICHAEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-10-25
HÉBERT	FRANÇOIS	GESTION FINANCIERE CAPE COVE INC.	2021-11-08
HÉBERT	FRANÇOIS	GESTION FINANCIERE CAPE COVE INC.	2021-11-08
HENRY	DANIEL	EXCEL PRIVATE WEALTH INC.	2021-11-01
HENRY	KENNETH	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2021-11-02
HOUDE	MICHEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-05
JEANSON	MAUDE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-29
JOLY	ALEXANDRE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-28
KEOHAVONG	THEPHAVANH	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-10-30
KUNNAS	EMMI ALEXANDRA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-11-05
LAJOIE	SANDRA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-11-01
LANGLAIS	MARTINE	CONSULTANTS C.S.T. INC.	2021-10-21
LANNELONGUE	STÉPHANE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-10-30
LAVOIE	FELIX	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-11-01
LEFEBVRE	RICHARD	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2021-11-01
LEFEBVRE	BENOIT	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2021-11-05
LESSARD	NATHAN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC..	2021-10-29
LETENDRE	MARILISE	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2021-11-01
LEVASSEUR	MARC-ANDRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-01
LONGTIN	ESTELLE	FONDS D'INVESTISSEMENT HSBC (CANADA) INC.	2021-11-02
LORTIE	DOMINIC	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-10-29
MARIUTA	SABINA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-10-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MARTINS RODRIGUEZ	ANA MARIA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-10-29
MEHAILIA	NASSIM	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-05
MERCIER	SANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-10-29
MORIN	AUDREY	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-29
MORIN	RAYMOND-MARIE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2021-11-01
MUHIRE	ELIANE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-25
MURPHY	WILLIAM	EXCEL PRIVATE WEALTH INC.	2021-11-05
NKUNDABASHAKA	AIMÉE-LINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-11-01
ONI	KOUDJO	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-10-25
OUEDRAOGO	WENDPOUIRE BENN HAMED	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-05
PAPASIAN	CLAUDE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-11-01
PELLETIER	FELIX	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.	2021-11-03
PEREIRA GOMES	SALLY	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-11-01
PHILLIP-ROY	CYNTHIA	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-10-29
PICARD	RÉAL	EXCEL PRIVATE WEALTH INC.	2021-11-05
PITRE	EMMANUELLE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-31
POON	SHIU-FUN	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-11-01
POUDRETTE	FREDERIC	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2021-11-05
POULIN	MICHEL	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-10-29
POULIOT	GUYLAINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-10-29
POULIOT	ALINE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-10-31
PRUNEAU	BENOIT	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-10-30
REYES CATIVO	JAVIER	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-10-26
ROSS	GUILLAUME	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-02
ROY	ANNE-SOPHIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-29
ROY ST-ONGE	MATHIEU	EXCEL PRIVATE WEALTH INC.	2021-11-02



Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ROY ST-ONGE	MATHIEU	EXCEL PRIVATE WEALTH INC.	2021-11-02
SALVAS	SÉBASTIEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-10-27
SBAYTE	MOHAMED	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-10-28
SEIDE	YVES-MARTIN	EXCEL PRIVATE WEALTH INC.	2021-11-01
SHEHYN	PIERRE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2021-10-25
SICOTTE DUMOULIN	CATHERINE	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2021-10-31
SIMMONDS	LINDA	LA PREMIERE FINANCIERE DU SAVOIR INC.	2021-11-02
SOK	LY LIN	GESTION FINANCIERE CAPE COVE INC.	2021-11-04
ST-JEAN	PIERRE-PAUL	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2021-11-02
TAN	XIANG RAN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-11-01
TAREK	RANIA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-11-01
TASCIYAN	TANER	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-11-01
TCHIMOE SILEU	MARIANNE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-11-02
TILDEN	MARK	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2021-10-28
TREMBLAY	LAURIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-05
TRÉPANIÉ	MARIE PIERRE	IPC INVESTMENT CORPORATION	2021-11-01
TURGEON	JEAN-CHRISTOPHE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-29
TZOUGRAKIS	ATHANASIOS	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2021-10-29
VALADE	MATHIEU	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-10-29
VEILLEUX	ANNE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-11-05
VÉZINA	LUC	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-11-01
VITOROULLIS	GEORGE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-11-01
WILLARD	JONATHAN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-10-26
ZAKARIA	YASSINE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-11-08
ZENATI	FADELA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2021-10-21
ZENG	SIPIAN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-11-05

**Conseillers**

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MASSON	JEAN	GESTION DE PLACEMENTS TD INC.	2021-10-31
RICARD	STÉPHANE	GESTION FINANCIÈRE MD. INC.	2021-11-01

**Cabinets de services financiers****Sans mode d'exercice**

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	

3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)

3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)

4a Assurance de dommages (Courtier)

4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)

4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)

5a Expertise en règlement de sinistres

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

6a Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
105303	BRODEUR, YVON	1a	2021-11-04
106805	CHARLEBOIS, ANDRÉ	2a	2021-11-03
106805	CHARLEBOIS, ANDRÉ	6a	2021-11-03
106805	CHARLEBOIS, ANDRÉ	1a	2021-11-03
107177	CHOUINARD, GASTON	6a	2021-11-05
108612	CYR, DENIS	6a	2021-11-03
108886	DANIS, MARTIN	2a	2021-11-05
109854	DESLAURIERS, JEAN	1a	2021-11-09
112469	FORGET, JOSÉE	1a	2021-11-04
113484	GAGNON, MARIUS	5a	2021-11-04
116883	JACOB, MICHEL	6a	2021-11-03
117615	KROCHMALNEK, GÉRALD	1a	2021-11-03
124507	MORIN, RAYMOND-MARIE	1a	2021-11-03
124507	MORIN, RAYMOND-MARIE	2a	2021-11-03
127730	POULIOT, GUYLAINE	6a	2021-11-03
129331	RODRIGUE, HÉLÈNE	1a	2021-11-09
129331	RODRIGUE, HÉLÈNE	6a	2021-11-09
129715	ROY, DANIEL	4a	2021-11-05

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
130814	SHEHYN, PIERRE	2a	2021-11-03
130814	SHEHYN, PIERRE	1a	2021-11-03
135572	AUBUT, PIERRE	5a	2021-11-04
137586	DESROCHERS, CAROLE	5a	2021-11-09
139429	ST-PIERRE, STÉPHANE	5a	2021-11-04
139780	BÉLAND, DANIELLE	4b	2021-11-08
150312	BÉRUBÉ, BRIGITTE	6a	2021-11-03
152858	GIANNETTI, LISE	3c	2021-11-04
156773	BENTALEB, GHIZLAINE	4b	2021-11-04
156985	GAUTHIER, DIANE	3b	2021-11-09
158201	MONETTE, JULIE	4a	2021-11-05
168063	CABRAL, JASON	C	2021-11-09
169329	C DE LÉRY, ELISE	4a	2021-11-04
172670	GIARD, LOUISE	1a	2021-11-05
173612	CHOQUETTE, NICOLAS	6a	2021-11-09
173817	BEAULIEU, JOSÉE	5a	2021-11-03
175421	BILODEAU, JOHANE	1a	2021-11-03
176960	COULOMBE, YAN	1a	2021-11-04
177272	DESMARAIS, SOPHIE	3a	2021-11-08
178024	BERTRAND, MARTINE	4a	2021-11-09
180550	GETZKOW, ROBERT	4c	2021-11-04
182160	BILODEAU, JENNIFER	1a	2021-11-08
182402	DEBONVILLE, CARINE	4a	2021-11-08
186771	FITZBAY, ALEXANDRE	4b	2021-11-08
186808	FAHMI, FATIMA	4a	2021-11-08
190053	GAUTHIER, JESSIE	2b	2021-11-04
190433	CHARTRAND, MARIE-CLAUDE	4a	2021-11-04
191386	BOUCHARD, PHILIPPE	4b	2021-11-08
191699	HÉTU, CLAUDIA	5b	2021-11-09
194378	DROUIN, VICKY	6a	2021-11-03
198168	FOURNIER-CLOUTIER, JULIEN	1a	2021-11-05
198168	FOURNIER-CLOUTIER, JULIEN	6a	2021-11-05
202153	COULIBALY, ADIARATOU	4b	2021-11-05
204852	REID, SIMON	6a	2021-11-08
205857	CUSSON, MARC ANDRE	4a	2021-11-06
206459	L.-ALLAIRE, MELISSA	3a	2021-11-08
206728	MARQUIS-MEDEIROS, VANESSA	1a	2021-11-09

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
207141	LEBLANC, CHRISTIAN	3b	2021-11-04
209572	RICHARD, GABRIELLE	5a	2021-11-08
209647	BERBEN DE AVILA, KELLYS SOFIA	1a	2021-11-08
210491	AFANGNIBO, COMLAN	3a	2021-11-09
212968	LAFOND, SÉBASTIEN	4a	2021-11-08
212971	MONTEMBEAULT NOLET, JASON	1b	2021-11-04
213516	JEFFREY, SHAWN	4a	2021-11-04
215108	COURCHESNE, DOMINIQUE	3b	2021-11-09
215329	MIAN, SARAH	6a	2021-11-05
220144	DESGAGNÉ, MARC	5a	2021-11-04
220980	BENJAMIN, DANIEL	2b	2021-11-03
221326	OUEDRAOGO, WENDPOUIRE BENN HAMED	6a	2021-11-08
221352	DORE-BELLEY, CHARLES	5b	2021-11-05
221359	DUCHESNE, YAN	4b	2021-11-08
225041	JODOIN, KARINE	5a	2021-11-08
227172	COUSINEAU, SYLVAIN	3b	2021-11-09
227683	LALIBERTÉ, STEVEN	5a	2021-11-09
229149	HERMANNNS, DUSTIN	1a	2021-11-08
229792	DEMERS, JOËLLE	2a	2021-11-04
230939	BOLDUC-PLOUFFE, JESSICA	1a	2021-11-08
231715	LECLAIR, PASCAL	1a	2021-11-08
233366	BÉGIN-DUBÉ, AUDREY	3b	2021-11-09
233460	ROY, ALAIN	1a	2021-11-08
241118	BENDIB, CHAFIK	4b	2021-11-03
241411	LEGAULT, STÉPHANIE	4b	2021-11-08
241797	HEROUX, ZACK	1a	2021-11-08
242392	MESSIER, JULIE	5a	2021-11-08
242421	CHALIFOUX, THOMAS	5b	2021-11-04
242490	BARRETTE-LAPIERRE, DANIEL	1a	2021-11-08
243366	HIGGINS, JONATHAN	1b	2021-11-03
243411	EL-KHOURY, KARIM	4b	2021-11-04
243512	AL ASSAFIN, MICHAEL	3b	2021-11-09
244467	DERY, ALEXANDRA	4b	2021-11-05
245954	BERNÈCHE, ZACHARIE P	4c	2021-11-08
246053	BERGERON, ÉTIENNE	1a	2021-11-08
246702	ROCQUE, JEAN-CHRISTOPHE	1a	2021-11-03

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
246966	DOYON, SIMON	1a	2021-11-09

### Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende mentionnée ci-dessous pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	16a Courtage hypothécaire
2b Régime d'assurance collective	H Dirigeant responsable en courtage hypothécaire
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	

## 4a Assurance de dommages (Courtier)

4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)

4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)

## 5a Expertise en règlement de sinistres

5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

## 6a Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
130104	SADAKA, ISAAC	4a	2021-11-01
130126	SAINDON, MARIE-JOSÉE	4a	2021-11-01
130243	SANCHEZ, MARIE-JOSÉE	3a	2021-11-01
130264	SANSCARTIER, JULIE	3b	2021-11-01
130347	SAUCIER, LISE	3a	2021-11-01
130445	SAVARD, ÉLAINE	5a	2021-11-01
130568	SCARINGI, FRANK	5a	2021-11-01
130576	SCHIEIR, AMNON	1a	2021-11-01
130604	SCOTT, BRIAN	4a	2021-11-01
130817	SHEMESH, JOSEPH	1a	2021-11-01
130857	SIDAROS, KADDIS	1a	2021-11-01
130857	SIDAROS, KADDIS	2a	2021-11-01
131308	ST-AMOUR, CLAUDE	5a	2021-11-01
131318	STANISLAUS, SCOTT	1a	2021-11-01
131733	SUPPA, MICHEL	1a	2021-11-01
131743	SURPRENANT, CAROLE	6a	2021-11-01
131762	SYLVAIN, HÉLÈNE	6a	2021-11-01
131855	TALBOT, GINETTE	6a	2021-11-01
132031	TASSÉ, PATRICK	6a	2021-11-01
132087	TEOLI, MARIO	1a	2021-11-01
132155	TETRAULT, MARK	1a	2021-11-01
132439	THIBAULT, SUZANNE	6a	2021-11-01
132684	TOUPIN, YVAN	1a	2021-11-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
132684	TOUPIN, YVAN	6a	2021-11-01
132688	TOURANGEAU, GINETTE	6a	2021-11-01
132736	TOUTANT, SOPHIE	5a	2021-11-01
132737	TOUZIN, CHANTAL	4a	2021-11-01
132874	TREMBLAY, ÉDITH	4a	2021-11-01
132935	TREMBLAY, HÉLÈNE	3a	2021-11-01
132981	TREMBLAY, JOCELYNE	2a	2021-11-01
133026	TREMBLAY, LUC	6a	2021-11-01
133032	TREMBLAY, LYNE	3a	2021-11-01
133093	TREMBLAY, NADIA	5a	2021-11-01
133262	TRÉPANIÉ, RÉMI	3a	2021-11-01
133267	TRÉPANIÉ, FRANCE	6a	2021-11-01
133303	TROTTIER, LUC	1a	2021-11-01
133303	TROTTIER, LUC	2a	2021-11-01
133358	TRUDEL, CLAUDE	1a	2021-11-01
133461	TURCOTTE, HENRI	6a	2021-11-01
133495	TURCOTTE, SYLVIE	1a	2021-11-01
135504	TURGEON, MARJOLAINE	3b	2021-11-01
136996	SYLVESTRE, JEAN	5a	2021-11-01
137235	SAVARD, PIERRE	6a	2021-11-01
139351	TESSIER, JOHANNE	5a	2021-11-01
139817	TREMBLAY, SYLVIE-ANNE	4b	2021-11-01
142272	TRUDEL, LUC	5a	2021-11-01
145080	SAZERAT, VALÉRIE	6a	2021-11-01
145774	TREMBLAY, DANIELLE	3a	2021-11-01
145802	SAR, VATHANAK	16a	2021-11-01
146684	TURGEON, NORMAND	1a	2021-11-01
152251	SANCHEZ, MARIA	3b	2021-11-01
152666	TREMBLAY, FRANCE	2b	2021-11-01
153400	TESSIER, RENÉ	5a	2021-11-01
154228	TRÉPANIÉ, PIERRE	2a	2021-11-01
156758	TRÉPANIÉ, JEAN-PHILIPPE	4a	2021-11-01
157095	ST-GERMAIN, VINCENT	1a	2021-11-01
160505	TOPOLOVEC, MILAN	1a	2021-11-01
161912	SAIDI, AMMAR	16a	2021-11-01
164540	SANKAR, FAITHLYN	1a	2021-11-01
164717	THÉRIAULT, MARYLÈNE	3b	2021-11-01
164777	TOURIGNY, ISABELLE	1a	2021-11-01



Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
166891	TAILLON, DANIEL	6a	2021-11-01
166987	TREMBLAY, MARIE-EVE	1a	2021-11-01
167843	TÉTREAU, LAURENT	C	2021-11-01
169389	SAUVAGEAU-LADOUCEUR, FANNY	5a	2021-11-01
170083	TREMBLAY, CARL	5a	2021-11-01
170190	TURCOTTE, PATRICIA	1a	2021-11-01
170868	SAUBAT-LALANNE, GABRIEL	1a	2021-11-01
171766	SAID ALAQUI, MOULAY YOUNES	1a	2021-11-01
173855	TRIBELLI, GIUSEPPE	3c	2021-11-01
173939	SANTOS-CONSTANTINEAU, AUDREY	3b	2021-11-01
174449	SIMARD, CHRISTINE	4a	2021-11-01
175079	SCHINCK, KEVIN	5b	2021-11-01
175300	SEKKOUR, FAHD	3b	2021-11-01
176523	SIMPSON, EDWARD	1a	2021-11-01
176977	TRUFFIT, MARTIAL	6a	2021-11-01
182026	ST-PIERRE, MANON	1a	2021-11-01
184185	TESSIER-CHARPENTIER, OLIVIER	4b	2021-11-01
185831	TRUDEAU, JEAN-FRANÇOIS	1a	2021-11-01
186807	TÊTU, DAVID	16a	2021-11-01
187552	TREMBLAY, HUGO	4c	2021-11-01
187612	STE-MARIE, IRIS	4a	2021-11-01
187715	SAUMURE, SÉBASTIEN	5b	2021-11-01
188440	TOUPIN, CAMILLE	5b	2021-11-01
190160	SIMON, BENOIT	1a	2021-11-01
190327	SINGH, MANNU	3b	2021-11-01
190779	ST-HILAIRE, LYNDA	4a	2021-11-01
191071	SAVAGE MICHAUD, GINETTE	5a	2021-11-01
191250	SARA, SACHA MATHIEU	3b	2021-11-01
192618	SAVARD-MÉNARD, MYLÈNE	1a	2021-11-01
192987	SAINT-LOTH, JOHN	4b	2021-11-01
193275	STEEDMAN, DANIEL	5c	2021-11-01
194070	TREMBLAY, STEPHANE	3b	2021-11-01
194763	SATOUROFF, NADINE	1a	2021-11-01
195799	TROTTIER, VALÉRY	4a	2021-11-01
195997	SO, TIFFANY	6a	2021-11-01
196335	SILVERI LALIBERTÉ, NICOLAS	4c	2021-11-01
196817	TREMBLAY, JULIE	1a	2021-11-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
196980	TOUSIGNANT, LUC	1a	2021-11-01
200277	SLAKMON, SCOTT	1a	2021-11-01
201310	TREMBLAY, VALÉRIE	3b	2021-11-01
201435	TALL, EL HADJI CHEIKH	6a	2021-11-01
202254	TREMBLAY, MONIA	1a	2021-11-01
202446	SIROIS DUBE, SABRINA	3b	2021-11-01
202783	SHIMI, KAMAL	1a	2021-11-01
202790	TÉTREULT, SARANIK	6a	2021-11-01
203878	THÉORÊT, CYNTHIA	3a	2021-11-01
204990	SEMMACHE, YACINE KARIM	3b	2021-11-01
205137	TALIGO MANDA MUPAY, LEMY ALEMO	5b	2021-11-01
205546	SAVARD, STEVEN	3b	2021-11-01
205746	TREMBLAY, KAROLANN	3a	2021-11-01
205775	SARR-SAMSON, ALEXANDRE	3b	2021-11-01
208872	SMITH, ANDREW	3b	2021-11-01
209039	SOUMIS, GUILLAUME	1a	2021-11-01
209404	THÉRIAULT, JEAN-CHRISTIAN	2a	2021-11-01
210361	TCHAKOUTIO, INNOCENT	1a	2021-11-01
210624	TREMBLAY, YOANN	4a	2021-11-01
211255	SYLVAIN, WAPHA	3b	2021-11-01
211482	TENG, QI ZHI	1a	2021-11-01
211518	TALHA, ISSAM	1a	2021-11-01
212618	TOUCHETTE, MATHIEU	1a	2021-11-01
212793	STAMPER, JOSIANE	1a	2021-11-01
212846	ST-GERMAIN, STÉPHANE	3b	2021-11-01
214673	SCIASCIA, FRANCESCA	2a	2021-11-01
214673	SCIASCIA, FRANCESCA	1a	2021-11-01
216026	SAADI, BAHIA	1a	2021-11-01
216083	SADAKA, DIVINE-JOY	1b	2021-11-01
217591	TADROUS, JOSEPH	3b	2021-11-01
217628	SIDI ALY, AICHETOU	3b	2021-11-01
217698	SUREAU-CAMPION, MARC-ANDRÉ	1a	2021-11-01
218197	TESSIER, JONATHAN	4a	2021-11-01
219216	TOUSSAINT, CHRISTIAN	2b	2021-11-01
219726	SAINDON, DANY	1a	2021-11-01
220034	SOUCY, MANON	5a	2021-11-01
220137	SHAMLOO, ASHKAN	1a	2021-11-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
220492	TUTINO, VIRGINIA	4c	2021-11-01
220621	ST-LAURENT, JÉRÔME	1b	2021-11-01
220741	TREMBLAY, VICKY	6a	2021-11-01
220796	TREMBLAY, LUCE	5b	2021-11-01
221249	SMOLLETT, CHRISTIAN	1a	2021-11-01
221292	TESSONO, NATHASHA	1a	2021-11-01
221311	SINGH, MOHINDER PAL	1a	2021-11-01
221353	SIMARD, MÉLANIE	4b	2021-11-01
221720	SIMPKINS, KIRSTYN ELIZABETH	1b	2021-11-01
222049	THIBAUT, MICHEL	1a	2021-11-01
223349	SÉNÉCHAL, CÉDRIC	1b	2021-11-01
223409	SIMARD-BERGERON, JACOB	4b	2021-11-01
223610	TECKHAM, JEREMY	1b	2021-11-01
223652	SUAREZ, ÉRIKA CARIDAD	1a	2021-11-01
223725	TCHOUZAMGOUEN NGOMPE, EVELINE	1a	2021-11-01
223833	SUTTON, RANDY	4a	2021-11-01
224350	SITU, XIAO JIE	1a	2021-11-01
224416	ST-HILAIRE, CHARLES	3b	2021-11-01
224788	SANDHU, HARJEET KAUR	1a	2021-11-01
224789	SANDHU, DALJEET SINGH	1a	2021-11-01
225315	TREMBLAY-COTNOIR, GEOFFREY	3b	2021-11-01
225390	TURCOTTE, FRANCOIS	1a	2021-11-01
225439	TINGUAY, JOHANE	1a	2021-11-01
225581	SEGONDY, ALINE	1a	2021-11-01
225619	SAVARD, LAURENT	3b	2021-11-01
226412	TOURE, KADIATOU	3b	2021-11-01
226600	TAPIA ESCOBAR, ORNELLA PATRICIA	3b	2021-11-01
226756	TESSIER, JEAN-FRANCOIS	1a	2021-11-01
227193	TANGUAY CAOUPETTE, PHILIP	1a	2021-11-01
227460	SCREMINI, JULIE	5b	2021-11-01
227571	SARGENT-CHARBONNEAU, SÉBASTIEN	1b	2021-11-01
227712	TOURIGNY, GENGIS	1a	2021-11-01
227815	TSHIAMALA, BAJIKIJAYI	1a	2021-11-01
227863	TRUDEL, MARK-ANTOINE	1a	2021-11-01
228252	SIMON, ACHELÈNE	1a	2021-11-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
228357	TREMBLAY, VICKY	4b	2021-11-01
228742	SOCKAT, YANN JOFFREY	1a	2021-11-01
229075	TREMBLAY, NICOLE	1b	2021-11-01
229180	THIBEAULT, MATTHIEU	1a	2021-11-01
229433	TAKOUTSING KOUMBO, JULES SYLVAIN	1a	2021-11-01
229562	SANSFACON, DENIS	1b	2021-11-01
229738	TRUELLE, JULIA	3b	2021-11-01
229764	TARTAMELLA, MARK DANIEL	4c	2021-11-01
229829	TREMBLAY BOIVIN, CINDY	1a	2021-11-01
230228	ST CYR, FRANCIS	1a	2021-11-01
230417	TALBI, AICHA	3b	2021-11-01
230479	TOAL, AMY	1a	2021-11-01
230493	TAZI, SALIM	1a	2021-11-01
230610	SHODIPO, AYOOLA SOLOMON	1a	2021-11-01
230743	SIMARD, ANTOINE	1a	2021-11-01
230797	ST-AMOUR, JULIE	2a	2021-11-01
230816	SENECHAL, VALERIE	1a	2021-11-01
231167	SAVARD, MÉLODIE	3b	2021-11-01
231447	SAMSON, MAGALIE	1b	2021-11-01
231519	TARTE, STEFANY	5a	2021-11-01
231594	ST-LOUIS, KYM	1a	2021-11-01
232065	SAINT GEORGES, GINA	3b	2021-11-01
232194	SMETZ, ARMELLE	4b	2021-11-01
232459	UJVARY, EDWARD WALLACE	1a	2021-11-01
232643	ST-GERMAIN, ANNICK	1a	2021-11-01
232736	ST-JEAN, MARTIN	1b	2021-11-01
232760	SONG, KUNKANIKA	3b	2021-11-01
232865	TORIERI, DYLAN	1a	2021-11-01
232928	SÉVIGNY-LAROCHE, PHILIPPE	1a	2021-11-01
232956	SINGH, ANSHDEEP	1a	2021-11-01
232990	TREMBLAY, JESSICA	1b	2021-11-01
233105	SABIC, ELVEDINA	1a	2021-11-01
233112	ST LAURENT LACROIX, CATHERINE	3b	2021-11-01
233126	TREMBLAY, DOMINIC	1a	2021-11-01
233192	SANADI, MOURAD	4b	2021-11-01
233224	TINGUIANO, PASCAL FARA	1a	2021-11-01
233339	TORO, JORGE-IGNACIO	3b	2021-11-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
233386	TAHA, NIJAD	3b	2021-11-01
233461	SABOISSOU, PASCAL	1a	2021-11-01
233532	UMUHOZA, LEA	3b	2021-11-01
233539	STONE, JEREMY	3b	2021-11-01
233622	SLOBODIANIOUK, NIKOLAI	16a	2021-11-01
234137	SAYED ALI, BILAL	16a	2021-11-01
234261	SERBAN, MARILENA	16a	2021-11-01
234347	TALBOT, PIERRE	1a	2021-11-01
234411	SITA, EUGENIO	16a	2021-11-01
234433	ST-GEORGES, THOMAS	16a	2021-11-01
234543	SANCHEZ, ALEJANDRA	16a	2021-11-01
234990	TRAN, LE THANH	16a	2021-11-01
234990	TRAN, LE THANH	H	2021-11-01
235386	SIRMAKESYAN, SEVAN HAGOP	16a	2021-11-01
235386	SIRMAKESYAN, SEVAN HAGOP	H	2021-11-01
235674	SEMINE, GEORGES	16a	2021-11-01
235674	SEMINE, GEORGES	H	2021-11-01
235712	SAINTELMY, ABNER	16a	2021-11-01
236214	TOMESCU, VALENTIN	16a	2021-11-01
236214	TOMESCU, VALENTIN	H	2021-11-01
236245	TREMBLAY, FRANÇOIS	16a	2021-11-01
236392	TUTA, GICA MIHAI	16a	2021-11-01
236620	SHEAF, DAMIEN	16a	2021-11-01
236797	TURCOTTE, VALÉRIE	16a	2021-11-01
236831	TURCOTTE, ANNE	H	2021-11-01
236831	TURCOTTE, ANNE	16a	2021-11-01
236885	SIMONEAU, GUILLAUME	H	2021-11-01
236968	ST-JEAN, CHRISTIANE	H	2021-11-01
237204	TÊTU, SIMON	16a	2021-11-01
237340	SUBAI, TAREK	16a	2021-11-01
237387	TADROS, MAHER	16a	2021-11-01
237387	TADROS, MAHER	H	2021-11-01
237393	SAUVÉ, RÉNALD	16a	2021-11-01
237444	SHAH, SAMIT	H	2021-11-01
237444	SHAH, SAMIT	16a	2021-11-01
237469	SAAD, RAKEL	16a	2021-11-01
237547	SINGH, MANJIT	16a	2021-11-01
237570	SÉNOSIER ROBERGE, VÉRONIQUE	16a	2021-11-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
237697	SMORONG, KATHY	16a	2021-11-01
237960	SARNOUK, ASSAF	H	2021-11-01
237960	SARNOUK, ASSAF	16a	2021-11-01
237993	STAMIRIS, NICK	16a	2021-11-01
238158	SOREL, MÉLANIE	16a	2021-11-01
238183	ST-PIERRE, MICHEL	16a	2021-11-01
238593	SPATOLISANO, AGOSTINO	16a	2021-11-01
238786	TOLILA, OLIVIER	16a	2021-11-01
238961	SHAFIEE SABET, SEYED ABBAS	16a	2021-11-01
239100	SANTERRE, ANNIE	16a	2021-11-01
239156	SINGH, LAKHWINDER	1a	2021-11-01
239166	SQUALLI HOUSSAINI, TAYAA	1a	2021-11-01
239277	TREMBLAY, ALEXANDRA	1a	2021-11-01
239384	SINGH, DALJIT	1a	2021-11-01
239412	SMOUD, ZINEB	5a	2021-11-01
239658	SINGH, ANIRUDH	1a	2021-11-01
239836	ST-GERMAIN, SIMON	16a	2021-11-01
240270	TURBIDE, KATHERINE	1a	2021-11-01
240327	SAHLI, ZINEB	3b	2021-11-01
240522	TOUCHETTE, RAPHAËL	6a	2021-11-01
240591	SARR, AL OUSSEYNOU	1a	2021-11-01
240595	ST-PIERRE, CAROLANE	3b	2021-11-01
241021	ST-JEAN, MARIE ÈVE	4b	2021-11-01
241086	SALGADO MURCIA, LUIS	1a	2021-11-01
241111	TREMBLAY, CHANEL	1b	2021-11-01
241114	SALMERON DIAZ, JAIME NOEL	1a	2021-11-01
241229	TOUHAMI, SOPHIA	4b	2021-11-01
241301	SOW, AMADOU	3b	2021-11-01
241737	TONG, SIYA	1a	2021-11-01
241824	TOUPIN, CHANTAL	3b	2021-11-01
241847	TREMBLAY, CAROLE-ANNE	1a	2021-11-01
241897	SAYEGH, KARINE	1a	2021-11-01
241995	TREMBLAY-KARP, GUILLAUME	3b	2021-11-01
242032	SABOURIN, MYRIAM	3b	2021-11-01
242043	THIBEAULT, LYZANNE	1b	2021-11-01
242178	TSHILANDA, FELICITE NKOLA	1a	2021-11-01
242363	SAVOIE, ROGER	3b	2021-11-01
242379	SECK, AMADOU MATAR	1a	2021-11-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
242412	TOUPIN, JESSICA	1a	2021-11-01
242507	TAPP, FANIE	1a	2021-11-01
242515	SOW, MAMADOU	1a	2021-11-01
242517	TABAROUT, AHMED WALID	1a	2021-11-01
242564	TSHIKUYA, MUKADI GRACIA	1a	2021-11-01
242571	SKHIRI, MEHDI	1a	2021-11-01
242611	SYLVAIN, AMMAURY	1a	2021-11-01
242752	THIBEAULT, ALEXANDRA	3b	2021-11-01
242754	THIBEAULT, JOLYANE	1a	2021-11-01
243397	THOMASSIN, JOANNIE	16a	2021-11-01
243416	SWIECA-BLUMKINA, HILLARY	1a	2021-11-01
243499	ST GEORGES, ALEXANDRA	1a	2021-11-01
243646	SISCHIN, IAN	1a	2021-11-01
243657	SIMONEAU, JONATHAN	3b	2021-11-01
243854	SWEET, JASON	3b	2021-11-01
244020	TREMBLAY, FELIX	4b	2021-11-01
244386	SCOTT, SARAH	3b	2021-11-01
244533	SARRIS, AYAH	3b	2021-11-01
244790	THIVIERGE, FRANCOIS	1a	2021-11-01
245016	TREMBLAY, FRANCIS	5b	2021-11-01
245273	SABRI, FAYCAL	3b	2021-11-01
245276	SUPPÈRE, LISI	16a	2021-11-01
245380	SANYA, ATILOLA	3b	2021-11-01
245632	TANGUAY, FRANCE	3b	2021-11-01
245728	TETREALT, LISA	1a	2021-11-01
245730	SOORMALLY, MOHAMMAD NABIL	3b	2021-11-01
246018	THIBAUT GENEST, MARJORIE	1a	2021-11-01
246032	SIMARD, RENÉE LOUISE	1a	2021-11-01
246242	SANGHA, REENA	1a	2021-11-01
246295	SAID CHERIF, REDOUANE	1a	2021-11-01
246358	SIDER, SMAIL	1a	2021-11-01
246488	SIMPSON-LAMOUREUX, SAMUEL	1a	2021-11-01

### 3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

#### 3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information

#### 3.5.2 Les cessations d'activités

Aucune information

#### 3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

##### Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FIERA CAPITAL CORPORATION	MASSON	R. GUY	2021-11-04

##### Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FIERA CAPITAL CORPORATION	MASSON	R. GUY	2021-11-04

##### Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FIERA CAPITAL CORPORATION	MASSON	R. GUY	2021-11-04

#### 3.5.4 Les nouvelles inscriptions

##### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
607129	9447-0341 QUÉBEC INC.	ROBERTO LAMORTE	Assurance de personnes	2021-11-03
607130	ASSURANCE APOLLO INC.	MENGYANG CAO	Assurance de dommages (courtier)	2021-11-03



Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
607132	ROBERT DUQUETTE SERVICES FINANCIERS INC.	ROBERT DUQUETTE	Assurance de personnes	2021-11-04
607136	I P FINANCES & GESTION	ISABELLE PERRON	Assurance de personnes	2021-11-05
607137	CARTE RISK MANAGEMENT INC.	MARIA FLORES SUAREZ	Assurance de personnes	2021-11-09
607138	SOLUTIONS FINANCIÈRES ISABELLE CÔTÉ INC.	ISABELLE CÔTÉ	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2021-11-09

### 3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

### 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

#### 3.7.1 Autorité

Aucune information.

#### 3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

#### 3.7.3 OAR

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

##### 3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1420

DATE : 2 novembre 2021

---

LE COMITÉ : M <sup>e</sup> Lysane Cree	Présidente
M <sup>me</sup> Diane Bertrand, Pl. Fin.	Membre
M. Alain Legault	Membre

---

### SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Partie plaignante

c.

**SAMUEL DUPRAS-DOROFTEI**, conseiller en sécurité financière et représentant de courtier en épargne collective (numéro de certificat 200366 et numéro de BDNI 3186401)

Partie intimée

---

### **DÉCISION SUR SANCTION RECTIFIÉE**

---

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :**

**Ordonnance de non-divulgation, de non-diffusion et de non-publication du nom et prénom de la consommatrice mentionnée dans la plainte disciplinaire ainsi que de tout renseignement permettant de l'identifier. La présente ordonnance ne s'applique pas aux échanges d'information prévus à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.**

[1] Le 10 février 2021, l'intimé a été déclaré coupable par le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (« le comité ») de tous les chefs d'infraction de la plainte disciplinaire portée contre lui et libellée comme suit:

#### **LA PLAINTÉ du 28 avril 2020 (CD00-1420)**

1. À Val D'Or, le ou vers le 28 février 2019, l'intimé n'a pas agi avec compétence et professionnalisme en procédant à diverses transactions au nom de sa cliente L.S. en son absence, dans le domicile et à partir de l'ordinateur de celle-ci, contrevenant ainsi à l'article 16 de *Loi sur la distribution de produits*

et services financiers et aux articles 2, 6, 11 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

2. À Val D'Or, le ou vers le 28 février 2019, l'intimé n'a pas assuré la confidentialité des opérations et informations sur le compte de sa cliente L.S., contrevenant ainsi à l'article 16 de *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et à l'article 8 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.
3. À Val D'Or, entre le 3 octobre 2019 et le 20 février 2020, l'intimé n'a pas répondu de manière complète à la demande de renseignements formulée par un enquêteur du bureau du syndic en omettant de fournir le contenu intégral du dossier de sa cliente L.S., contrevenant ainsi à l'article 342 *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et aux articles 42 et 44 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

[2] Le comité avait alors ordonné la convocation d'une audition sur sanction, afin que l'intimé soit sanctionné en vertu des [articles 16](#) (pour les chefs 1 et 2) et [342](#) (pour le chef 3) de la [Loi sur la distribution de produits et services financiers](#).

## **RECOMMANDATIONS DES PARTIES SUR SANCTION**

### Représentations de la partie plaignante

[3] Le procureur du syndic recommande au comité qu'une radiation temporaire de deux à trois mois pour les chefs 1 et 2 en plus d'une radiation temporaire d'un mois sous le chef 3 soient imposées à l'intimé. Il demande aussi que le comité ordonne la publication d'un avis de la décision en vertu de l'article 156 du *Code des professions*, aux frais de l'intimé, et de condamner ce dernier au paiement des déboursés.

[4] Il soumet que les trois chefs d'infraction représentent des infractions sérieuses qui vont au cœur de la profession. Plus spécifiquement, il demande que la radiation temporaire pour les chefs 1 et 2 soit purgée de façon concurrente vu que ces deux chefs font partie du même continuum factuel. Le chef 3 représente

des gestes séparés du continuum factuel des deux premiers chefs et pour cette raison, il soumet que la sanction devrait être consécutive aux autres, pour mettre l'emphase sur la gravité de l'entrave.

#### Représentations de la partie intimée

[5] L'intimé n'étant pas représenté par avocat, le comité lui explique que l'audition sur sanction n'a pas pour but de déterminer sa culpabilité, ce qui avait déjà eu lieu, ni de réévaluer la culpabilité de ce dernier, mais plutôt de déterminer les sanctions qui devraient lui être imposées en évaluant les faits pertinents et propres à son dossier.

[6] L'intimé a aussi souligné son désaccord relativement à certains passages de la décision sur culpabilité bien que le comité lui ait expliqué que l'audition sur sanction n'était pas une opportunité de revenir sur la culpabilité.

[7] Pour ce qui est de la sanction, l'intimé demande au comité de réduire la période de radiation temporaire proposée par le procureur du syndic pour les chefs d'infraction 1 et 2 à une période d'un ou deux mois. Ce dernier soumet qu'en plus de la période de radiation réduite proposée, le comité pourrait lui obliger à suivre deux formations concernant les mandats d'inaptitude et/ou comportant un volet juridique traitant du consentement.

[8] L'intimé a aussi suggéré, pour une réduction de la sanction proposée par le procureur du syndic pour les chefs d'infraction 1 et 2, qu'il prépare un mémoire détaillant le protocole existant pour un client qui fait face à une invalidité. La rédaction d'un mémoire n'étant pas une des sanctions énumérées à l'article 156 du *Code des professions*, le comité ne peut imposer une telle sanction.

[9] Enfin, pour le chef d'infraction 3, l'intimé a suggéré que le comité lui impose un blâme plutôt qu'une période de radiation. Le comité lui a expliqué qu'en vertu de l'article 156 du *Code des professions*, ce type de sanction est plutôt connu comme « une réprimande » et l'intimé a confirmé que c'était bien la sanction qu'il suggérait que le comité lui impose pour cette infraction.

### **ANALYSE ET MOTIFS**

[10] Le comité est d'avis que l'intimé n'a pas accepté la gravité de ses gestes et que le risque de récidive est réel.

[11] Ce dernier semblait toujours mal comprendre que lorsque l'enquêteur du syndic fait une demande de documentation à un représentant en vertu de la loi, tous les documents doivent être fournis à l'enquêteur, sans que le représentant fasse un tri de ce qu'il juge pertinent ou non.

[12] D'une part, il disait, surtout par rapport au chef d'infraction 1 qu'il avait commis une faute, mais d'autre part, il voulait minimiser l'importance et la gravité de ses gestes pour lesquels il a été déclaré coupable par le comité.

[13] Les facteurs objectifs aggravants retenus par le comité sont les suivants :

- La gravité objective de chacun des trois chefs, représentant des sérieux manquements qui vont au cœur de la profession.

[14] Les facteurs subjectifs atténuants retenus par le comité sont les suivants :

- L'intimé n'a pas d'antécédents disciplinaires;
- L'intimé n'a pas agi de façon malveillante et ne voulait pas mal faire, malgré le fait de savoir que ses gestes n'étaient pas corrects.

[15] Pour ce qui est des facteurs subjectifs aggravants, le comité maintient une inquiétude quant au risque de récidive de l'intimé.

[16] Le comité dans *Couture* a déterminé que le public doit aussi être protégé dans des instances où l'intimé n'avait pas d'intention malveillante, mais a néanmoins fait preuve de négligences grossières ou d'une méconnaissance impardonnable des règles de conduite applicable.<sup>1</sup>

[17] Les trois chefs d'infractions pour lesquels l'intimé a été déclaré coupable et en particulier les chefs 1 et 2 qui touchent directement son travail comme représentant démontrent que l'intimé a fait preuve d'une très grande méconnaissance des règles de conduite applicable.

[18] Le comité est d'avis que les sanctions suivantes sont appropriées dans les circonstances et que ces sanctions se situent dans la fourchette des sanctions établies par la jurisprudence<sup>2</sup> :

- Radiation temporaire de trois mois pour chacun des chefs 1 et 2, à être purgée de façon concurrente;
- Radiation temporaire d'un mois, à être purgée de façon consécutive aux périodes de radiation imposées pour les chefs 1 et 2.

[19] La règle générale est qu'une sanction sera concurrente à une autre, à moins que les infractions commises découlent de transactions distinctes ou lorsqu'un

---

<sup>1</sup> CSF c. *Couture*, 2014 CanLII 46614 (QC CDCSF), par. 43-45.

<sup>2</sup> CSF c. *Jobin*, 2018 QCCDCSF 39 (CanLII); CSF c. *Michaud*, 2020 QCCDCSF 6 (CanLII); CSF c. *Touchette*, 2017 QCCDCSF 87 (CanLII); CSF c. *Aoui*, 2020 QCCDCSF 54 (CanLII); CSF c. *Marchant*, 2020 QCCDCSF 46 (CanLII).



facteur aggravant important existe, et toujours en respectant le principe de la totalité ou la globalité et l'effet cumulatif des sanctions imposées.<sup>3</sup>

[20] Dans le présent cas, les périodes de radiation temporaires imposées pour les chefs d'infractions 1 et 2 seront purgées de façon concurrente parce qu'elles font partie d'une transaction et du même continuum factuel. La période de radiation temporaire imposée pour le chef 3 sera purgée de façon consécutive, car celle-ci représente une transaction distincte des autres chefs.

[21] De plus, le comité ordonnera la publication d'un avis de la décision et condamnera l'intimé au paiement des déboursés.

**PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :**

**ORDONNE** sous les chefs d'infractions 1 et 2, la radiation temporaire de l'intimé pour une période de trois mois pour chacun des chefs, à être purgée de façon concurrente;

**ORDONNE** sous le chef d'infraction 3, la radiation temporaire de l'intimé pour une période d'un mois, à être purgée de façon consécutive à la période de radiation temporaire imposée pour les chefs 1 et 2;

**ORDONNE** à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimé un avis de la présente décision dans un journal où ce dernier a eu son domicile professionnel ou dans autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article 156 du Code des professions, RLRQ, c. C-26;

---

<sup>3</sup> CSF c. *Morin*, 2021 QCCDCSF 21 (CanLII), par. 70; *Néron c. Médecins (Ordre professionnel des)*, 2015 QCTP 31 (CanLII), par. 74-80; CSF c. *Michaud*, 2020 QCCDCSF 6 (CanLII), par. 16, 25.

**CONDAMNE** l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article 151 du Code des professions (RLRQ, c. C-26).

**PERMET** la notification de la présente décision à l'intimé par moyen technologique conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25), à savoir par courrier électronique.

(S) Me Lysane Cree

---

M<sup>e</sup> Lysane Cree  
Présidente du comité de discipline

(S) Mme Diane Bertrand

---

M<sup>me</sup> Diane Bertrand, Pl. Fin.  
Membre du comité de discipline

(S) M. Alain Legault

---

M. Alain Legault  
Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Alain Galarneau  
POULIOT BÉLISLE GALARNEAU, s.e.n.c.  
Procureurs de la partie plaignante

M. Samuel Dupras-Doroftei  
Partie intimée, non représentée

Dates d'audience : Le 5 mai 2021

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

DATE : 21 octobre 2021

---

LE COMITÉ : M<sup>e</sup> Daniel M. Fabien Vice-président  
M<sup>me</sup> Sonia Jacques, courtier en assurance de dommages Membre  
M<sup>me</sup> Anne-Marie Hurteau, MBA, FPAA, CRM, Membre  
courtier en assurance de dommages

---

**M<sup>E</sup> MARIE-JOSÉE BELHUMEUR**, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante  
c.

**VANESSA BRAZEAU NADEAU**, courtier en assurance de dommages (4A)

-et-

**PIERRE-LUC PAYETTE**, courtier en assurance de dommages (4A), inactif et sans mode d'exercice

Parties intimées

---

### DÉCISION SUR SANCTION

---

**ORDONNANCE DE NON-DIVULGATION, NON-PUBLICATION ET  
NON-DIFFUSION DES NOMS DES ASSURÉS VISÉS PAR LES PLAINTES  
ET DES RENSEIGNEMENTS PERMETTANT DE LES IDENTIFIER  
AUX PIÈCES P-1 À P-9 INCLUSIVEMENT, EN VERTU DE L'ARTICLE  
142 DU CODE DES PROFESSIONS.**

---

2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

PAGE : 2

## I. Les déclarations de culpabilité

[1] Le 17 mai 2021, le Comité rend sa décision sur culpabilité<sup>1</sup>. L'intimée Vanessa Brazeau Nadeau est reconnue coupable du chef d'accusation suivant :

1. À l'occasion des renouvellements 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 du contrat d'assurance habitation no 002165881 émis par L'Unique assurances générales inc., a fait défaut de procéder à des vérifications et à une mise à jour des renseignements avec les assurés C.G. et S.L. pour s'assurer que les garanties offertes répondent à leurs besoins, notamment quant à la protection « infiltration d'eau par le toit », agissant ainsi à chacune de ces occasions en contravention avec l'article 37(6<sup>o</sup>) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

[2] Quant à l'intimé Pierre-Luc Payette, lequel était visé par deux chefs d'accusation, il est acquitté du premier chef et déclaré coupable du chef 2 ci-après :

2. De 2014 à 2018, à titre de gestionnaire du cabinet Les Assurances Lajeunesse, Héту et Ass. inc., a fait défaut de mettre en place ou d'instaurer des politiques, directives ou procédures, notamment en ce qui a trait aux renouvellements des contrats d'assurance des clients de son cabinet assurés avec L'Unique assurances générales inc., en contravention avec l'article 84 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[3] Le 31 août 2021, le Comité se réunit par visioconférence *Zoom* pour entendre les représentations des parties relativement aux sanctions que le Comité doit imposer.

[4] Le syndic de la ChAD est représenté par M<sup>e</sup> Valérie Déziel et les intimés assurent seuls leur défense.

---

<sup>1</sup> *ChAD c. Brazeau Nadeau*, 2021 CanLII 46393 (QC CDCHAD);

2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

PAGE : 3

## II. Les représentations sur sanction du syndic

[5] M<sup>e</sup> Déziel nous suggère d'imposer une amende de 3 000 \$ à l'intimée Vanessa Brazeau Nadeau ainsi qu'une amende de 6 000 \$ à l'intimé Pierre-Luc Payette.

[6] L'avocate du syndic souligne les facteurs atténuants suivants :

- l'absence d'antécédent disciplinaire des intimés;
- une bonne collaboration au processus disciplinaire;
- le fait qu'il s'agit d'un cas isolé;
- l'absence d'intention malveillante;
- l'absence de bénéfice ou d'avantage aux intimés.

[7] Quant aux facteurs aggravants, M<sup>e</sup> Déziel nous fait part des éléments suivants :

- les infractions sont au cœur de la profession;
- elles mettent en péril la protection du public;
- le préjudice subi par les assurés;
- l'absence de repentir des intimés;
- l'expérience de l'intimé et sa position d'autorité.

[8] Afin d'appuyer le bien-fondé des sanctions suggérées, la partie plaignante nous réfère aux précédents jurisprudentiels suivants, à savoir :

2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

PAGE : 4

- *ChAD c. Giroux*, 2021 CanLII 44538 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Gingras*, 2018 CanLII 110961 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Coursol*, 2017 CanLII 55116 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Boisvert*, 2020 CanLII 28853 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Siv*, 2021 CanLII 34842 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Laperrière*, 2016 CanLII 53908 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Ouellet*, 2015 CanLII 51894 (QC CDCHAD)

[9] Voilà l'essentiel des représentations sur sanction du syndic.

### **III. La preuve et les représentations sur sanction des intimés**

[10] L'intimé Pierre-Luc Payette témoigne brièvement.

[11] Il nous explique essentiellement le fonctionnement actuel du cabinet et tente de rassurer le Comité en affirmant qu'aujourd'hui, les courtiers font dorénavant toutes les mises à jour auprès des assurés du cabinet.

[12] De plus, selon le témoignage de l'intimé, beaucoup plus de vérifications sont maintenant effectuées par les employés du cabinet.

[13] Au surplus, aux trois (3) semaines, une réunion est tenue avec tous pour faire le point et le suivi des dossiers.

[14] Bref, M. Payette nous dit qu'une collégialité a été instaurée au cabinet et que la problématique soulevée dans la présente affaire ne se reproduira plus.

2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

PAGE : 5

[15] L'intimé nous demande donc d'imposer une réprimande à Mme Brazeau Nadeau. Il justifie cette sanction en affirmant qu'il est énormément difficile de trouver un courtier en assurance de dommages en ce moment. Autrement dit, il ne veut pas perdre les services de Mme Brazeau Nadeau. Il nous explique par ailleurs que les assurés C.G. et S.L. ont intenté une poursuite en dommages-intérêts contre son cabinet.

[16] Quant à la sanction que le Comité devrait lui imposer, il nous dit qu'il est un propriétaire d'un *cabinet solide*, qu'il va s'améliorer et que l'amende minimale est une sanction appropriée dans les circonstances.

[17] Les intimés nous soumettent les décisions suivantes du Comité pour soutenir leurs prétentions :

- *ChAD c. Pépin*, 2019 CanLII 112816 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Plamondon*, 2013 CanLII 17135 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Rodriguez*, 2019 CanLII 104541 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Vincent*, 2019 CanLII 15776 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Laberge*, 2012 CanLII 43781 (QC CDCHAD)

[18] Voilà l'essentiel des représentations des intimés.

#### **IV. Analyse et décision**

[19] Le Comité partage les arguments avancés par M<sup>e</sup> Déziel au cours de sa plaidoirie quant aux sanctions à imposer.

[20] Un seul bémol s'impose à notre avis.



2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

PAGE : 6

[21] Quant à l'intimée, nous sommes d'avis que l'imposition de l'amende minimale de 2 000 \$ est plus adéquate et qu'elle sera une sanction amplement suffisante pour assurer la protection du public. De plus, si M. Payette craint de perdre les services de Mme Brazeau Nadeau en raison de l'imposition d'une amende au lieu d'une réprimande, il n'aura qu'à faciliter le paiement de l'amende, puisqu'après tout, la compartimentation des tâches dans les divers modules de travail du cabinet, relevait de sa gestion.

[22] Relativement à la sanction qui doit être imposée à M. Payette, précisons que nous n'avons pas été impressionnés par son témoignage, particulièrement sur les procédures qu'il aurait mises en place afin d'éviter toute problématique ultérieure lors du renouvellement des polices d'assurance de L'Unique.

[23] Cela étant dit, la faute déontologique commise par l'intimé est grave. L'imposition d'une réprimande ou l'amende minimale enverrait un mauvais message à la profession. Ne pas mettre en place une procédure lors du renouvellement des polices d'un assureur constitue une omission inexcusable. Pour paraphraser l'intimé, nous espérons que le cabinet saura continuer à s'améliorer et à notre avis, il doit s'améliorer.

[24] Ainsi donc, sans pour autant accabler l'intimé, à nos yeux, la sanction sur le chef 2 doit être sévère.

[25] Vu ce qui précède, le Comité considère donc qu'il est juste et approprié d'imposer aux intimés les sanctions suivantes :

- **Chef 1** : Vanessa Brazeau Nadeau : une amende de 2 000 \$.
- **Chef 2** : Pierre-Luc Payette : une amende de 6 000 \$.

[26] La Cour d'appel du Québec dans l'arrêt *Thibault c. Da Costa*<sup>2</sup>, nous enseigne que la sanction disciplinaire ne doit pas avoir pour objectif de punir le professionnel, mais elle doit néanmoins revêtir un certain caractère dissuasif.

[27] Or, à notre avis, les sanctions ci-haut mentionnées sont proportionnelles à la gravité des infractions commises. De plus, chacune des sanctions est également

---

<sup>2</sup> 2014 QCCA 2347 (CanLII);

2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

PAGE : 7

individualisée, afin de coller aux circonstances particulières du cas d'espèce dont est saisi le Comité<sup>3</sup>.

[28] Suite à l'évaluation de l'ensemble des facteurs atténuants et aggravants, tant objectifs que subjectifs, de même que tous les autres principes mentionnés à la présente décision, le Comité considère que l'imposition des amendes ci-haut mentionnées aux intimés constitue des sanctions qui satisfont à chacun des objectifs établis par la Cour d'appel dans l'arrêt *Pigeon c. Daigneault*<sup>4</sup>.

[29] En effet, selon le Comité, les présentes sanctions atteignent pleinement chacun des objectifs suivants : la protection du public, la dissuasion du professionnel de récidiver, l'exemplarité à l'égard des membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables et finalement, le droit du professionnel visé d'exercer sa profession.

**PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :**

**Plainte 2019-11-02(C) :**

**Chef n° 1 : IMPOSE** à l'intimée Vanessa Brazeau Nadeau une amende de 2 000 \$;

**Plainte 2019-11-03(C) :**

**Chef n° 2 : IMPOSE** à l'intimé Pierre-Luc Payette une amende de 6 000 \$;

**CONDAMNE** les intimés au paiement des frais et déboursés.

---

<sup>3</sup> *Comptables généraux licenciés c. Leporé*, 2004 QCTP 41 (CanLII), au paragraphe 22;

<sup>4</sup> 2003 CanLII 32934 (QC CA) aux paragraphes 38 et suivants;

2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

PAGE : 8



---

M<sup>e</sup> Daniel M. Fabien  
Vice-président du Comité de discipline



---

M<sup>me</sup> Sonia Jacques, courtier en assurance  
de dommages  
Membre du comité de discipline

*Anne-Marie Hurteau*  
Anne-Marie Hurteau (Oct 20, 2021 09:46 EDT)

---

M<sup>me</sup> Anne-Marie Hurteau, MBA, FPAA,  
CRM, courtier en assurance de dommages  
Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Valérie Déziel  
Procureure de la partie plaignante

M<sup>me</sup> Vanessa Brazeau-Nadeau, personnellement  
M. Pierre-Luc Payette, personnellement  
Parties intimées

Date d'audience : Le 31 août 2021 par visioconférence

**Signature:** 

**Email:** AMorin@chad.qc.ca

PLAINTÉ N°: 2019-11-03(C)

---

LE COMITÉ DE DISCIPLINE DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE  
DE DOMMAGES

---

LE SYNDIC DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE  
DOMMAGES

Partie plaignante

c.

**PIERRE-LUC PAYETTE**, inactif et sans mode d'exercice comme  
courtier en assurance de dommages (4A)

Partie intimée

---

LETRE ET DÉCISION

---

ORIGINAL

N/Dossier : 2019-11-03(C)

---

**POUR INFORMATION s'adresser à :**

Annie Morin  
Pour le secrétariat du Comité de discipline  
999, de Maisonneuve Ouest, bureau 1200  
Montréal (Québec) H3A 3L4  
Tél.: (514) 842-2591 poste 303 ou 1-800-361-7288

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

DATE : 21 octobre 2021

---

LE COMITÉ : M<sup>e</sup> Daniel M. Fabien Vice-président  
M<sup>me</sup> Sonia Jacques, courtier en assurance de dommages Membre  
M<sup>me</sup> Anne-Marie Hurteau, MBA, FPAA, CRM, Membre  
courtier en assurance de dommages

---

**M<sup>E</sup> MARIE-JOSÉE BELHUMEUR**, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante  
c.

**VANESSA BRAZEAU NADEAU**, courtier en assurance de dommages (4A)

-et-

**PIERRE-LUC PAYETTE**, courtier en assurance de dommages (4A), inactif et sans mode d'exercice

Parties intimées

---

### DÉCISION SUR SANCTION

---

**ORDONNANCE DE NON-DIVULGATION, NON-PUBLICATION ET  
NON-DIFFUSION DES NOMS DES ASSURÉS VISÉS PAR LES PLAINTES  
ET DES RENSEIGNEMENTS PERMETTANT DE LES IDENTIFIER  
AUX PIÈCES P-1 À P-9 INCLUSIVEMENT, EN VERTU DE L'ARTICLE  
142 DU CODE DES PROFESSIONS.**

---

2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

PAGE : 2

## I. Les déclarations de culpabilité

[1] Le 17 mai 2021, le Comité rend sa décision sur culpabilité<sup>1</sup>. L'intimée Vanessa Brazeau Nadeau est reconnue coupable du chef d'accusation suivant :

1. À l'occasion des renouvellements 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 du contrat d'assurance habitation no 002165881 émis par L'Unique assurances générales inc., a fait défaut de procéder à des vérifications et à une mise à jour des renseignements avec les assurés C.G. et S.L. pour s'assurer que les garanties offertes répondent à leurs besoins, notamment quant à la protection « infiltration d'eau par le toit », agissant ainsi à chacune de ces occasions en contravention avec l'article 37(6<sup>o</sup>) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

[2] Quant à l'intimé Pierre-Luc Payette, lequel était visé par deux chefs d'accusation, il est acquitté du premier chef et déclaré coupable du chef 2 ci-après :

2. De 2014 à 2018, à titre de gestionnaire du cabinet Les Assurances Lajeunesse, Héту et Ass. inc., a fait défaut de mettre en place ou d'instaurer des politiques, directives ou procédures, notamment en ce qui a trait aux renouvellements des contrats d'assurance des clients de son cabinet assurés avec L'Unique assurances générales inc., en contravention avec l'article 84 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[3] Le 31 août 2021, le Comité se réunit par visioconférence *Zoom* pour entendre les représentations des parties relativement aux sanctions que le Comité doit imposer.

[4] Le syndic de la ChAD est représenté par M<sup>e</sup> Valérie Déziel et les intimés assurent seuls leur défense.

---

<sup>1</sup> *ChAD c. Brazeau Nadeau*, 2021 CanLII 46393 (QC CDCHAD);

2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

PAGE : 3

## II. Les représentations sur sanction du syndic

[5] M<sup>e</sup> Déziel nous suggère d'imposer une amende de 3 000 \$ à l'intimée Vanessa Brazeau Nadeau ainsi qu'une amende de 6 000 \$ à l'intimé Pierre-Luc Payette.

[6] L'avocate du syndic souligne les facteurs atténuants suivants :

- l'absence d'antécédent disciplinaire des intimés;
- une bonne collaboration au processus disciplinaire;
- le fait qu'il s'agit d'un cas isolé;
- l'absence d'intention malveillante;
- l'absence de bénéfice ou d'avantage aux intimés.

[7] Quant aux facteurs aggravants, M<sup>e</sup> Déziel nous fait part des éléments suivants :

- les infractions sont au cœur de la profession;
- elles mettent en péril la protection du public;
- le préjudice subi par les assurés;
- l'absence de repentir des intimés;
- l'expérience de l'intimé et sa position d'autorité.

[8] Afin d'appuyer le bien-fondé des sanctions suggérées, la partie plaignante nous réfère aux précédents jurisprudentiels suivants, à savoir :

2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

PAGE : 4

- *ChAD c. Giroux*, 2021 CanLII 44538 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Gingras*, 2018 CanLII 110961 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Coursol*, 2017 CanLII 55116 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Boisvert*, 2020 CanLII 28853 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Siv*, 2021 CanLII 34842 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Laperrière*, 2016 CanLII 53908 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Ouellet*, 2015 CanLII 51894 (QC CDCHAD)

[9] Voilà l'essentiel des représentations sur sanction du syndic.

### **III. La preuve et les représentations sur sanction des intimés**

[10] L'intimé Pierre-Luc Payette témoigne brièvement.

[11] Il nous explique essentiellement le fonctionnement actuel du cabinet et tente de rassurer le Comité en affirmant qu'aujourd'hui, les courtiers font dorénavant toutes les mises à jour auprès des assurés du cabinet.

[12] De plus, selon le témoignage de l'intimé, beaucoup plus de vérifications sont maintenant effectuées par les employés du cabinet.

[13] Au surplus, aux trois (3) semaines, une réunion est tenue avec tous pour faire le point et le suivi des dossiers.

[14] Bref, M. Payette nous dit qu'une collégialité a été instaurée au cabinet et que la problématique soulevée dans la présente affaire ne se reproduira plus.



2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

PAGE : 5

[15] L'intimé nous demande donc d'imposer une réprimande à Mme Brazeau Nadeau. Il justifie cette sanction en affirmant qu'il est énormément difficile de trouver un courtier en assurance de dommages en ce moment. Autrement dit, il ne veut pas perdre les services de Mme Brazeau Nadeau. Il nous explique par ailleurs que les assurés C.G. et S.L. ont intenté une poursuite en dommages-intérêts contre son cabinet.

[16] Quant à la sanction que le Comité devrait lui imposer, il nous dit qu'il est un propriétaire d'un *cabinet solide*, qu'il va s'améliorer et que l'amende minimale est une sanction appropriée dans les circonstances.

[17] Les intimés nous soumettent les décisions suivantes du Comité pour soutenir leurs prétentions :

- *ChAD c. Pépin*, 2019 CanLII 112816 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Plamondon*, 2013 CanLII 17135 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Rodriguez*, 2019 CanLII 104541 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Vincent*, 2019 CanLII 15776 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Laberge*, 2012 CanLII 43781 (QC CDCHAD)

[18] Voilà l'essentiel des représentations des intimés.

#### **IV. Analyse et décision**

[19] Le Comité partage les arguments avancés par M<sup>e</sup> Déziel au cours de sa plaidoirie quant aux sanctions à imposer.

[20] Un seul bémol s'impose à notre avis.

2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

PAGE : 6

[21] Quant à l'intimée, nous sommes d'avis que l'imposition de l'amende minimale de 2 000 \$ est plus adéquate et qu'elle sera une sanction amplement suffisante pour assurer la protection du public. De plus, si M. Payette craint de perdre les services de Mme Brazeau Nadeau en raison de l'imposition d'une amende au lieu d'une réprimande, il n'aura qu'à faciliter le paiement de l'amende, puisqu'après tout, la compartimentation des tâches dans les divers modules de travail du cabinet, relevait de sa gestion.

[22] Relativement à la sanction qui doit être imposée à M. Payette, précisons que nous n'avons pas été impressionnés par son témoignage, particulièrement sur les procédures qu'il aurait mises en place afin d'éviter toute problématique ultérieure lors du renouvellement des polices d'assurance de L'Unique.

[23] Cela étant dit, la faute déontologique commise par l'intimé est grave. L'imposition d'une réprimande ou l'amende minimale enverrait un mauvais message à la profession. Ne pas mettre en place une procédure lors du renouvellement des polices d'un assureur constitue une omission inexcusable. Pour paraphraser l'intimé, nous espérons que le cabinet saura continuer à s'améliorer et à notre avis, il doit s'améliorer.

[24] Ainsi donc, sans pour autant accabler l'intimé, à nos yeux, la sanction sur le chef 2 doit être sévère.

[25] Vu ce qui précède, le Comité considère donc qu'il est juste et approprié d'imposer aux intimés les sanctions suivantes :

- **Chef 1** : Vanessa Brazeau Nadeau : une amende de 2 000 \$.
- **Chef 2** : Pierre-Luc Payette : une amende de 6 000 \$.

[26] La Cour d'appel du Québec dans l'arrêt *Thibault c. Da Costa*<sup>2</sup>, nous enseigne que la sanction disciplinaire ne doit pas avoir pour objectif de punir le professionnel, mais elle doit néanmoins revêtir un certain caractère dissuasif.

[27] Or, à notre avis, les sanctions ci-haut mentionnées sont proportionnelles à la gravité des infractions commises. De plus, chacune des sanctions est également

---

<sup>2</sup> 2014 QCCA 2347 (CanLII);

2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

PAGE : 7

individualisée, afin de coller aux circonstances particulières du cas d'espèce dont est saisi le Comité<sup>3</sup>.

[28] Suite à l'évaluation de l'ensemble des facteurs atténuants et aggravants, tant objectifs que subjectifs, de même que tous les autres principes mentionnés à la présente décision, le Comité considère que l'imposition des amendes ci-haut mentionnées aux intimés constitue des sanctions qui satisfont à chacun des objectifs établis par la Cour d'appel dans l'arrêt *Pigeon c. Daigneault*<sup>4</sup>.

[29] En effet, selon le Comité, les présentes sanctions atteignent pleinement chacun des objectifs suivants : la protection du public, la dissuasion du professionnel de récidiver, l'exemplarité à l'égard des membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables et finalement, le droit du professionnel visé d'exercer sa profession.

**PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :**

**Plainte 2019-11-02(C) :**

**Chef n° 1 : IMPOSE** à l'intimée Vanessa Brazeau Nadeau une amende de 2 000 \$;

**Plainte 2019-11-03(C) :**

**Chef n° 2 : IMPOSE** à l'intimé Pierre-Luc Payette une amende de 6 000 \$;

**CONDAMNE** les intimés au paiement des frais et déboursés.

---

<sup>3</sup> *Comptables généraux licenciés c. Leporé*, 2004 QCTP 41 (CanLII), au paragraphe 22;

<sup>4</sup> 2003 CanLII 32934 (QC CA) aux paragraphes 38 et suivants;

2019-11-02(C)  
2019-11-03(C)

PAGE : 8



---

M<sup>e</sup> Daniel M. Fabien  
Vice-président du Comité de discipline



---

M<sup>me</sup> Sonia Jacques, courtier en assurance  
de dommages  
Membre du comité de discipline

Anne-Marie Hurteau  
Anne-Marie Hurteau (Oct 20, 2021 09:46 EDT)

---

M<sup>me</sup> Anne-Marie Hurteau, MBA, FPAA,  
CRM, courtier en assurance de dommages  
Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Valérie Déziel  
Procureure de la partie plaignante

M<sup>me</sup> Vanessa Brazeau-Nadeau, personnellement  
M. Pierre-Luc Payette, personnellement  
Parties intimées

Date d'audience : Le 31 août 2021 par visioconférence

**Signature:** 

**Email:** AMorin@chad.qc.ca

PLAINTÉ N°: 2019-11-02(C)

---

LE COMITÉ DE DISCIPLINE DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE  
DE DOMMAGES

---

LE SYNDIC DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE  
DOMMAGES

Partie plaignante

c.

**VANESSA BRAZEAU NADEAU**, (4A) courtier en assurance de  
dommages

Partie intimée

---

LETRE ET DÉCISION

---

ORIGINAL

**N/Dossier :** 2019-11-02(C)

---

**POUR INFORMATION s'adresser à :**

Annie Morin  
Pour le secrétariat du Comité de discipline  
999, de Maisonneuve Ouest, bureau 1200  
Montréal (Québec) H3A 3L4  
Tél.: (514) 842-2591 poste 303 ou 1-800-361-7288

### 3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

### 3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

### 3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.